ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 4678

Texte de la question

M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il entend adopter des mesures fiscales favorables pour les ménages en vue d'accroître l'équipement informatique des foyers. En effet, seul un ménage sur sept est doté d'un ordinateur, contre un sur deux et demi aux Etats-Unis.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations définies par le Premier ministre le 25 août dernier, de nombreuses initiatives gouvernementales ont été prises pour développer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et leur utilisation, notamment au sein de l'éducation nationale, qui ne pourront que soutenir de façon saine et durable le développement du marché de l'informatique domestique. De même, plusieurs dispositifs publics tendent à développer l'usage des nouvelles technologies de l'information en suscitant une offre de programmes diversifiée, que ce soit dans le domaine éducatif, culturel ou de l'information. S'agissant du taux d'équipement informatique des ménages, malgré le retard incontestable pris par notre pays, il progresse désormais rapidement. L'accélération de cette progression ne passe pas nécessairement par un aménagement de la fiscalité. Les précédentes expériences d'incitation fiscale à l'achat de biens de consommation ont, en effet, souligné les limites et les inconvénients de ce type d'incitation tenant aux contraintes propres à chaque impôt.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4678
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3489
Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 194